



ASCEE 80

couleur passion

ASSOCIATION SPORTIVE
CULTURELLE ET D'ENTRAIDE
DE L'ENVIRONNEMENT
DDTM 80 - DREAL HDF

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU BULLETIN D'ADHÉSION 2024-ASCEE 80

La carte d'adhérent qui vous est remise après votre adhésion à deux fonctions :

- Elle est la preuve que vous avez adhéré et vous permet de bénéficier de toutes les propositions d'activités, de réductions, d'achats groupés... faites par les ASCE (E ou T) ou la FNASCE.
- Elle vous couvre en assurance lorsque vous pratiquez des activités organisées par les ASCE (E ou T) ou la FNASCE tant au niveau local que régional ou national.

Le contrat d'assurance n° F.103827.016C passé avec la G.M.F stipule que sont assurés :

- les adhérents cotisant d'une ASCE, d'une association affiliée (personnel actif, actif libéré (retraité) ;
- leur conjoint ;
- leur concubin **déclaré** ;
- les personnes liées par un pacte civil de solidarité (**PACS**) ;
- les enfants et personnes à charge fiscalement de l'adhérent de moins de 25 ans ;
- les personnes en situation de handicap à charge de l'adhérent sans limite d'âge ;
- les parents ou personnes civilement responsables des mineurs pour le cas où leur responsabilité civile viendrait à être recherchée du fait de ces mineurs.

En conséquence, sur le bulletin d'adhésion que vous remplissez ne doivent figurer que le nom des personnes répondant à une des situations ci-dessus énumérées, personnes qui figureront sur la carte d'adhérent : des justificatifs pourront être demandés et toute fausse déclaration ne saurait engager la responsabilité ni de la GMF, ni de l'ASCEE 80.

Les personnes ne répondant pas à une des situations ci-dessus et désirant participer aux activités avec leur «compagnon» devront s'acquitter d'une carte «extérieur», sous réserve de l'accord du Comité Directeur de l'ASCEE 80.

L'adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Il est **obligatoire** de remplir un bulletin d'adhésion car c'est une pièce comptable.

Il est à faire parvenir à l'ASCEE 80, pour les actifs, les actifs libérés ou extérieurs **avant le dimanche 31 mars 2024.**

Après cette date, nous n'accepterons plus les demandes d'adhésion sauf pour les nouveaux arrivants !

*** personnes venant d'un autre département ou venant d'une administration autre que la DDTM 80 et la DREAL Hauts-de-France site Sud.**

La demande d'adhésion ou son renouvellement peut faire l'objet d'un refus, sans justification, par le comité directeur conformément à l'article 7 (TITRE I - GÉNÉRALITÉS) des statuts de l'ASCEE 80 !